



CONSEIL MUNICIPAL

9 avril 2021

Compte-rendu de séance

1	Election du secrétaire de séance	Compte-rendu de séance
2	Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 19 mars 2021	Compte-rendu de séance
3	Avenant n°1 _ Lot n°1 _ Marché de travaux : Réaménagement du centre-bourg	Délibération n°021/2021
4	Provision pour créances douteuses au budget principal	Délibération n°022/2021
5	Examen des demandes de subventions	Délibération n°023/2021
6	Vote des taux d'imposition 2021	Délibération n°024/2021
7	Budget principal	
	7.1. Approbation du compte de gestion 2020	Délibération n°025/2021
	7.2. Approbation du compte administratif 2020	Délibération n°026/2021
	7.3. Affectation du résultat 2020	Délibération n°027/2021
	7.4. Vote du budget primitif 2021	Délibération n°028/2021
8	Budget Assainissement	
	8.1. Approbation du compte de gestion 2020	Délibération n°029/2021
	8.2. Approbation du compte administratif 2020	Délibération n°030/2021
	8.3. Affectation du résultat 2020	Délibération n°031/2021
	8.4. Vote du budget primitif 2021	Délibération n°032/2021
9	Actions de formation des élus financées par la commune en 2020	Compte-rendu de séance
10	Décisions prises par la Maire	
	10.1. Devis validés	Compte-rendu de séance
11	Informations diverses	Compte-rendu de séance
12	Questions diverses	Compte-rendu de séance

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2021

Date d'affichage : 02/04/2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril, à vingt heures cinq minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Sillé-le-Philippe, en séance sans public, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : 12

M. Robert BLOT, Mme Isa BOURGOIN, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, M. Michel HY, Mme Liliane MECHE, M. Romuald MICK, M. Cyrille MONTAROU, Mme Gaëlle PROD'HOMME, Mme Sandrine ROBINAULT, M. Hervé TARRADE, M. Charly TERTRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) 3

M. Vincent LABBETOUL

M. Guy PRUDHOMME

Mme Dora VIGNAIS

ABSENT(S) : 0

POUVOIR(S) : 2

M. Vincent LABBETOUL donne pouvoir à M. Charly TERTRE.

Mme Dora VIGNAIS donne pouvoir à M. Michel HY.

VOTANTS : 14

Assistait également à la séance, Mme Aurélie DESCROIX, Secrétaire de mairie.

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a nommé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Hervé TARRADE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Par accord unanime des membres du Conseil Municipal, il n'a pas été procédé au vote à bulletin secret.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 19/03/2021, qui a été envoyé par email avec la convocation.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

3. AVENANT N°1 LOT N°1 MARCHE DE TRAVAUX : REAMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de "Réaménagement du centre bourg de Sillé-le-Philippe", le lot n°1 "VRD, OUVRAGES ET MOBILIER" doit faire l'objet d'un avenant au marché initial.

En effet, des travaux supplémentaires sur la zone 1 allant du cimetière à la rue des Courtils s'avèrent nécessaires :

- Prise en compte de l'extension de prestation de trottoir sur la zone 1 de l'opération : reprise de tout le linéaire du trottoir en face du n°66 de la rue Principale.
⇒ Plus-value de **1 867,20 € H.T.** (Devis n° OF-2020110005-0007)
Ensemble des prix présents au marché de travaux.
- Prise en compte de la sortie du radar pédagogique du marché.
⇒ Moins-value de **2 099,99 € H.T.** (Article 1D13)
- Prise en compte de la demande d'intégrer le remplacement de 6 mâts fonte rue Principale (corrodés) et d'1 mât d'éclairage à l'angle de l'entrée du lotissement de la Futaie (sur l'emprise du chantier et par anticipation sur la prévision de réfection de l'éclairage public du lotissement)
⇒ Plus-value de **7 241,30 € H.T.** (Devis n° OF-2020110005-0006)

Création de trois prix nouveaux :

- PN 1 – Mât fonte - 6 unités à 1 045,00 € H.T. pour 6 270,00 € H.T.
- PN 2 – Dépose de mât existant - 1 unité à 69,30 € H.T. l'unité
- PN 3 – Fourniture et pose de mât HT 4,00 m peint ral 7016, avec lanterne Led 37w à 902,00 € H.T. l'unité

- Prise en compte d'une prestation complémentaire sur la zone 1 (au niveau du n°51 de la rue Principale) afin de réaliser la liaison altimétrique du terrain légèrement en surélévation par rapport au trottoir projeté.
⇒ Plus-value de **820,00 € H.T.** (Devis n° OF-2020110005-0011)

Création d'un prix nouveau :

- PN 4 – Fourniture et pose de plaques de clôture à 27,34 € H.T. du mètre linéaire pour 30 ml, soit 820,00 € H.T. au total.

A noter que la prestation de moins-value sur l'abris bus apparaissant dans ce devis, n'est pas prise en compte dans cet avenant 1.

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la validation du choix du jury pour la sélection du/des candidat(s) du Marché A Procédure Adaptée (MAPA) concernant les travaux de réaménagement du centre-bourg, en application de la délibération du Conseil Municipal n° 080/2020 du 18/12/2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- DE CONCLURE pour le Lot n°1 "VRD, OUVRAGES ET MOBILIER", l'avenant n°1 suivant : plus-value d'un montant de **7 828,71 € H.T.**, qui a pour objet les modifications présentées ci-dessus.
Titulaire : COLAS Centre Ouest SAS – Agence du Mans - Route de Paris CS 80006 72470 CHAMPAGNE
Marché initial du 12/01/2021 d'un montant de **1 128 019,98 € H.T.**

Avenant n°1 objet de la présente délibération : plus-value de 7 828,71 € H.T. (0,69 % d'écart introduit par l'avenant)

Nouveau montant du marché : 1 135 848,69 € H.T.

- **D'AUTORISER Mme la Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires.**

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°021/2021

4. PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Cette mesure vise la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la Collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement et qui se traduira, au final, par une demande d'admission en non-valeur.

En accord avec la Trésorerie, il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision au regard des montants proposés par le passé en admission en non-valeur et, à ce jour, susceptibles de l'être par la Trésorerie, pour un montant de 200 €.

Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- **DE CONSTITUER une provision pour créances douteuses ;**
- **DE DECIDER ainsi l'inscription au budget principal 2021 du montant annuel du risque encouru, soit 200 €, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public ;**
- **D'AUTORISER Mme la Maire à inscrire la provision ainsi constituée, à hauteur du montant des créances admises en non-valeur, sur les exercices à venir.**

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°022/2021

5. EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION

Les demandes de subvention de fonctionnement des associations de droit privé ont été étudiées lors de la commission "Finances/Gestion" du 24/03/2021.

Mme la Maire demande aux Conseillers municipaux, membres du bureau de l'association concernée, de sortir de la salle afin qu'ils ne participent ni aux débats, ni aux votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- **DE VALIDER les montants des subventions allouées aux associations pour 2021, selon le tableau détaillé ci-dessous ;**
- **D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.**

	ATTRIBUTION 2020	DEMANDES 2021	ATTRIBUTION 2021	en exercice	Présents	Pouvoirs	Membres bureau	Votants	Abstentions	Pour	Contre
Organismes publics											
C.C.A.S. SILLÉ LE PHILIPPE	3 000,00	3 000,00	3 000,00	15	12	2	0	14	0	14	0
TOTAL (657362)	3 000,00	3 000,00	3 000,00								
Associations (droit privé)											
COMMUNE :											
Amicale Ecole René Langlais	300,00	600,00	300,00	15	12	2	1	12	0	12	0
Amitiés en marche		Pas de demande	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Association de pêche du Mortier Charmant		DISSOUTE									
Basket Club de Sillé-le-Philippe (BCSP)	800,00	500,00	500,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Cantine scolaire	14000,00	Pas de demande	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Club de Tennis Sillé	200,00	Pas de demande	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Comité des fêtes	400,00	Pas de demande	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
FAMILLES RURALES		Pas de demande	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
FDGON de Sillé le Philippe	400,00	400,00	400,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Football	500,00	Pas de demande	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Généralités Mouvement Aînés	300,00	300,00	300,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Office Central de la Coopérative de l'Ecole (OCCE)	2930,00	2500,00	1700,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Section U.N.C. A.F.N.	0,00	Demande reçue - 0 €	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Souvenir Français	300,00	300,00	300,00	15	12	2	0	14	0	14	0
TOTAL COMMUNE	20 130,00	4 600,00	3 500,00								
HORS COMMUNE :											
Adapei de la Sarthe	0,00	Demande sans montant	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
ADMR Savigné-Sargé	0,00	Demande sans montant	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
AFM Téléthon Sarthe	0,00	Demande sans montant	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
AFSEP (Association Nationale de Patients)	0,00	Demande sans montant	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
APF France handicap	0,00	Demande sans montant	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Association des Diabétiques de la Sarthe (AFD 72)	0,00	Demande sans montant	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
BTP CFA Sarthe	0,00	Demande sans montant	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
CFA CCI Le Mans Sarthe	0,00	Demande sans montant	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 72	0,00	100,00	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 86	0,00	Demande sans montant	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Comice agricole du Gesnois	220,00	Aucune demande 2021	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Le Bleu de France	0,00	Demande sans montant	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Ligue contre le cancer 72	0,00	Demande sans montant	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Ligue défense des animaux de la Sarthe	504,00	503,70	503,70	15	12	2	0	14	0	14	0
MFR-CFA Coulans-sur-Gée	0,00	Demande sans montant	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
RASED Bonnétable	94,40	409,26	200,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Restos du Cœur de la Sarthe	0,00	Demande sans montant	410,00	15	12	2	0	14	0	14	0
S.A.R.T.H. 72	0,00	96,00	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
SPA 72	0,00	Demande sans montant	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
Tennis club de Iombron	0,00	Demande sans montant	0,00	15	12	2	0	14	0	14	0
TOTAL HORS COMMUNE	818,40	1 108,96	1 113,70								
TOTAL (6574)	20 948,40	5 708,96	4 613,70								
TOTAL	23 948,40	8 708,96	7 613,70								

DELIBERATION N°023/2021

6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16) ;

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) ;

Considérant que le taux de la TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021 ;

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition 2021 des Taxes Foncières Bâti (TFB) et Non Bâti (TFNB).

En 2021, le taux de la TFB correspondra à la somme du taux de la TFB communale votée + le taux départemental 2020 (20,72 %).

Plusieurs simulations d'augmentation des taux de ces deux taxes ont été fournies par la Trésorerie et étudiés lors de la commission "Finances/Gestion" du 01/04/2021.

Si augmentation de 1,5 % :

Taxe Foncière Bâtie passe de 42,39 % à 43,03 %	soit 3 826 €
Taxe Foncière Non Bâti passe de 37,21 % à 37,77 %	soit 439 €

Si augmentation de 2 % :

Taxe Foncière Bâtie passe de 42,39 % à 43,24 %	soit 5 082 €
Taxe Foncière Non Bâti passe de 37,21 % à 37,95 %	soit 581 €

Si augmentation de 3 % :

Taxe Foncière Bâtie passe de 42,39 % à 43,66 %	soit 7 593 €
Taxe Foncière Non Bâti passe de 37,21 % à 38,33 %	soit 879 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- **D'APPLIQUER pour l'année 2021, les taux suivants aux impôts directs locaux :**
 - o **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 43,03 %**
 - o **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 37,77 %**
- **DE CHARGER Mme la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°024/2021

7. BUDGET PRINCIPAL

7.1. Approbation du compte de gestion 2020

Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2020 dressé par le comptable du Trésor public, en tous points identiques au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- **D'APPROUVER le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Madame BOSSION-CHOQUET, comptable du Trésor public.**
 - o **Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°025/2021

7.2. Approbation du compte administratif 2020

Mme Liliane MECHE, chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le compte administratif 2020 du budget principal.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	526 376,37 €	162 023,38 €
Recettes de l'exercice	818 106,45 €	285 015,27 €
Résultat au titre de l'exercice 2020	291 730,08 €	122 991,89 €
Résultats reportés de l'exercice 2019	537 487,66 €	- 138 191,48 €
Résultat de clôture 2020	829 217,74 €	- 15 199,59 €
Restes A Réaliser (RAR)		
En dépenses		65 873,02 €
En recettes		40 000,00 €
Solde		- 25 873,02 €

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Mme la Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'APPROUVER le compte administratif 2020 présenté ;
- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- DE RECONNAITRE la sincérité des Restes A Réaliser ;
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°026/2021

7.3. Affectation des résultats 2020

Mme Liliane MECHE, chargée de la préparation des documents budgétaires, présente la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget principal.

Le compte administratif présente :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2019	537 487,66 €
Résultat positif au titre de l'exercice 2020	291 730,08 €
Résultat de clôture 2020 à affecter de :	829 217,74 €
Investissement	
Résultat de l'exercice 2019	- 138 191,48 €
Résultat au titre de l'exercice 2020	122 991,89 €
Résultat de clôture 2020 à affecter sur 2021 (c. 001)	- 15 199,59 €
Solde des Restes A Réaliser (RAR) 2020 (Investissement)	- 25 873,02 €
Affectation en réserve 2021 (c. 1068)	41 072,61 €
Résultat de fonctionnement à reporter sur 2021 (c. 002)	788 145,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- **D'AFFECTER le résultat comme suit :**
 - o En section d'investissement, affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020 sur 2021
⇒ au compte 001 (solde d'exécution reporté) : - 15 199,59 €
 - o En section d'investissement de l'exercice 2021
⇒ au compte 1068 (excédent de fonctionnement) : + 41 072,61 €
 - o En section de fonctionnement de l'exercice 2021 :
⇒ au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : + 788 145,13 €.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°027/2021

7.4. Vote du budget primitif 2021

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 proposé par la commission "Finances/Gestion" du 01/04/2021.

Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le projet du budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- **D'APPROUVER le budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :**
 - o En section de fonctionnement : 1 588 381,13 €
 - o En section d'investissement : 2 237 577,93 €

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°028/2021

8. BUDGET ASSAINISSEMENT

8.1. Approbation du compte de gestion 2020

Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2020 dressé par le comptable du Trésor public, en tous points identiques au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- **D'APPROUVER le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Madame BOSSION-CHOQUET, comptable du Trésor public.**
 - o Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°029/2021

8.2. Approbation du compte administratif 2020

Mme Liliane MECHE, chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le compte administratif 2020 du budget assainissement.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	81 209,09 €	26 012,53 €
Recettes de l'exercice	127 740,10 €	37 715,28 €
Résultat au titre de l'exercice 2020	46 531,01 €	11 702,75 €
Résultats reportés de l'exercice 2019	127 377,16 €	180 662,58 €
Résultat de clôture 2020	173 908,17 €	192 365,33 €
Restes A Réaliser (RAR)		
En dépenses		4 200,00 €
En recettes		
Solde		- 4 200,00 €

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Mme la Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'APPROUVER le compte administratif 2020 présenté ;
- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- DE RECONNAITRE la sincérité des Restes A Réaliser ;
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

DELIBERATION N°030/2021

8.3. Affectation des résultats 2020

Mme Liliane MECHE, chargée de la préparation des documents budgétaires, présente la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget assainissement.

Le compte administratif présente :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2019	127 377,16 €
Résultat au titre de l'exercice 2020	46 531,01 €
Résultat de clôture 2020 à affecter de :	173 908,17 €
Investissement	
Résultat de l'exercice 2019	180 662,58 €
Résultat au titre de l'exercice 2020	11 702,75 €
Résultat de clôture de 2020 à affecter sur 2021 (c. 001)	192 365,33 €
Solde des Restes A Réaliser (RAR) 2020	- 4 200,00 €
Affectation en réserve 2021 (c. 1068)	0,00 €
Résultat de fonctionnement à reporter sur 2021 (c. 002)	173 908,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'AFFECTER le résultat comme suit :
 - o En section d'investissement, affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020 sur 2021
⇒ au compte 001 (solde d'exécution reporté) : + 192 365,33 €
 - o En section d'investissement de l'exercice 2021
⇒ au compte 1068 (excédent de fonctionnement) : 0,00 €
 - o En section de fonctionnement de l'exercice 2021
⇒ au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : + 173 908,17 €.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°031/2021

8.4. Vote du budget primitif 2021

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 proposé par la commission "Finances/Gestion" du 01/04/2021.

Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le projet du budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'APPROUVER le budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :
 - o En section de fonctionnement : 252 482,17 €
 - o En section d'investissement : 419 241,00 €

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°032/2021

9. ACTIONS DE FORMATION DES ELUS FINANCEES PAR LA COMMUNE

Mme la Maire rappelle que chaque élu a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions, selon les modalités définies lors du Conseil Municipal du 24/04/2020 (Délibération n°045/2020).

Un tableau récapitulant les actions de formation des élus, financées par la collectivité, doit être annexé au compte administratif. Ce document doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres de l'assemblée de la collectivité.

Dans ce cadre, Mme la Maire présente les différentes actions de formations des élus qui ont été réalisées et financées par la commune en 2020 :

Nom/Prénom	Fonction	Intitulé de la formation	Date	Durée	DIF	Tarif
Claudia DUGAST	Maire	Les pouvoirs de Police du Maire	30/06/2020	demi-journée		60 €
Claudia DUGAST	Maire	Les compétences et le fonctionnement du Conseil Municipal	02/07/2020	demi-journée		60 €
Vincent LABBETOUL	Adjoint	Statuts de l'élus	30/10/2020	demi-journée	REFUS	60 €
TOTAL						180 €

Mme la Maire vous demande d'en prendre acte.

D'autres formations ont également été réalisées. Elles étaient soit gratuites, soit prises en charge dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF) des élus :

Nom/Prénom	Fonction	Intitulé de la formation	Date	Durée	DIF
Claudia DUGAST	Maire	Initiation aux marchés publics	30/09/2020	journée	DIF
Claudia DUGAST	Maire	Initiation aux finances communales	07/10/2020	journée	DIF
Claudia DUGAST	Maire	Statuts de l' élu	30/10/2020	demi-journée	DIF
Claudia DUGAST	Maire	Archives dans les communes (Webinaire)	05/11/2020	demi-journée	Gratuit
Claudia DUGAST	Maire	Analyse financière	30/11/2020	journée	DIF
Liliane MECHE	Adjointe	Archives dans les communes (Webinaire)	05/11/2020	demi-journée	Gratuit
Marie-Noëlle DUJARDIN	Adjointe	Statuts de l' élu	30/10/2020	demi-journée	DIF
Marie-Noëlle DUJARDIN	Adjointe	Archives dans les communes (Webinaire)	05/11/2020	demi-journée	Gratuit

10. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Mme la Maire vous informe de :

10.1. Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art. L2122-23 CGCT) depuis le dernier Conseil Municipal :

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
FONCTIONNEMENT				
ATELIER				
BRICOMAN	ATELIER	Achat de lasure		84,07 €
Centre d'Affutage du Maine	ATELIER	Entretien chaîne de tronçonneuse		40,05 €
DISTRICO	ATELIER	Achat piquets		61,88 €
				186,00 €
ECOLE				
THUARD	ECOLE	Achat livres		27,24 €
				27,24 €
MAIRIE				
PRINT SUCESS	MAIRIE	Impression panneaux d'affichage travaux		198,00 €
CONTY	MAIRIE	Contrat 2021 pour maintenance et sécurité ordinateur portable secrétaire		166,03 €
				364,03 €
AUTRES SERVICES				
SAM	VOIRIE	Inspection caméra réseau pluvial - rue de la Croix Buisée, route des Dorissières et rue des Courtils		1 029,00 €
				1 029,00 €
				1 606,27 €

11. INFORMATIONS DIVERSES

11.1. Décision prise par M. le Préfet

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle dans le département de la Sarthe et en adéquation avec les mesures édictées dans les autres départements de la région Pays de la Loire, M. le Préfet de la Sarthe a décidé, par arrêté préfectoral applicable à compter du 10/04/2021, d'imposer le port du masque pour les personnes de onze ans et plus sur l'ensemble des communes du département de la Sarthe jusqu'au 12/05/2021.

Le port d'un masque de protection est désormais obligatoire pour tout piéton de 11 ans et plus, dans l'ensemble des lieux publics (y compris voie publique et espaces publics de plein air) de la zone agglomérée de la commune de Sillé le Philippe.

11.2. Ressources humaines

o Arrêt maladie d'un agent administratif

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un adjoint administratif territorial a été placé en arrêt maladie du 29/03 au 12/04/2021 inclus.

○ *Accident de service d'un agent technique polyvalent*

Suite à un accident qui s'est produit le 21/12/2018, un adjoint technique territorial a été placé en accident de service jusqu'au 26/05/2021. La commission de réforme du 25/03/2021 demande une nouvelle expertise avant réexamen de la situation de l'agent.

11.3. Travaux

○ *Travaux de réhabilitation du centre-bourg*

Zone 1 : du cimetière à la rue des Courtils

Le radar pédagogique solaire a été sorti du marché pour pouvoir déposer une demande de subvention au titre des amendes de police.

Zone 2 : de la rue des Courtils à la boulangerie

Les travaux ont débuté.

○ *Collectif "Sauvons les tilleuls"*

Le 26/03/2021 : affichage sauvage sur le domaine public avec mise en place d'un tableau type paperboard avec pétition à signer sur le parking de l'école, à proximité du chemin. Des pétitions ont également été placardées sur l'abri bus et sur le panneau de randonnée.

Le 07/04/2021 : Mme la Maire a été alertée par des administrés qu'une vidéo avait été réalisée dans l'après-midi sur la place de l'église par la chanteuse Lola BAI puis diffusée sur Facebook.

Le 08/04/2021 : Mme la Maire a été alertée par des administrés qu'il y avait une pétition en ligne sur le site Change.org avec comme intitulé "Sauvons les tilleuls".

Mme la Maire a été contactée hier par le journal "Le Maine Libre" pour donner le point de vue de la mairie sur le projet de réaménagement du centre bourg. L'article doit paraître le 10/04/2021.

11.4. Conseil d'école du 26/03/2021 (Mme la Maire)

Plantation d'un murier platane sans fruit dans la cour de l'école le 20/03/2021 par des élus : l'équipe enseignante remercie la municipalité.

Rentrée 2021 : effectif prévisionnel à 109 élèves (114 à la rentrée 2020/2021 – 3 élèves ont quitté l'école en cours d'année).

Malgré la crise sanitaire Covid-19, quelques sorties pédagogiques ont pu être organisées aux alentours.

Dépenses 2020 sur le budget mairie = 4 160 € pour un prévisionnel de 5 000 €.

Demande de subvention mairie 2021 = 2 000 €.

11.5. Commissions municipales

○ *Commission "Finances/gestion" du 24/03/2021 (Liliane MECHE)*

Etude des dossiers de demande de subventions des associations communales de Sillé-le-Philippe et hors communes. Les propositions de la commission vous ont été présentées au point n°5 ci-dessus.

○ *Commission "Finances/gestion" du 01/04/2021 (Liliane MECHE)*

Les propositions de budgets primitifs, présentées précédemment, résultent de l'analyse établie lors de cette commission.

- Budget principal – Budget primitif :

La Taxe Habitation (TH) pour 2021 est supprimée et remplacée par une augmentation du taux de la Taxe Foncière Bâti (TFB) (taux communal + taux départemental). Trois évolutions des taux d'imposition ont été proposées : 1,5 % - 2 % - 3 % ou taux constant (point n°6 ci-dessus).

Le budget primitif de fonctionnement a été présenté par chapitre et par compte d'imputation. Après divers échanges, la commission propose le budget primitif abordé au point 7.4 ci-dessus.

Le budget primitif d'investissement a été étudié en détail afin de permettre son équilibre. La commission propose donc au Conseil Municipal l'éventualité de faire un prêt de 700 000 € sur 10 ou 15 ans pour financer les travaux de réaménagement du centre bourg (point 7.4 ci-dessus).

- Budget assainissement – Budget primitif :

La commission propose de valider le budget proposé au point 8.4 ci-dessus.

o *Commission "Cantine scolaire" du 26/03 et du 01/04/2021 (Liliane MECHE)*

Mme la Maire a nommé Mme Julie COUTANT comme représentante des parents d'élèves. M. Anthony FOUILLET représentera les enseignants.

- Election à l'unanimité de Mme Liliane MECHE au poste de Vice-présidente de la commission.
- Election des enfants :
Pour la période 2021/2022, il est prévu une élection dans les classes de CE2 et CM1 : 1 fille et 1 garçon. La classe de CM2 sera donc concernée par l'élection pour l'année scolaire 2022/2023. L'élection aura lieu courant mai et sera encadrée par Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, désignée référente auprès des enfants.
- Un agent de la cantine intégrera cette commission après la reprise prévue le 10/05/2021.
- Inscription à la cantine scolaire communale :
Une nouvelle inscription des enfants à la cantine scolaire communale est nécessaire. Il est prévu de distribuer dans chaque boîte aux lettres des familles concernées un dossier d'inscription comprenant une lettre d'informations aux parents sur les conditions de reprise de la cantine scolaire par la commune, une fiche d'inscription, une autorisation de prélèvement automatique et le règlement intérieur.
L'inscription sera effective après retour du dossier complet, au plus tard le 26/04/2021.

11.6. Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

o *Commission "Enfance-Jeunesse" du 25/03/2021 (Hervé TARRADE)*

Commission exceptionnelle pour présenter et échanger autour de la mise en place d'un premier **dispositif "Argent de poche"** sur le territoire.

Ce dispositif est porté et contractualisé avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) qui recense les projets, étudie et valide ou non la labellisation qui repose sur les objectifs des actions et la nature des activités et leur sécurité.

Objectifs des actions : démarche citoyenne d'utilité sociale (mixité au sein du groupe participant...), politique (rencontre avec les élus, découverte de la structure municipale...), économique (découverte du monde du travail, valorisation d'expérience au sein du curriculum vitae du jeune...) et d'épanouissement personnel (être acteur, valoriser son travail...).

Projet qui repose sur la proposition par les communes de petits chantiers, effectués par un groupe de jeunes, dans une démarche citoyenne, formatrice et éducative. Consolidation et/ou développement de nouvelles compétences et acquisition d'une première expérience professionnelle en s'impliquant dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Nature des activités et sécurité : thématiques variées, sources de créativité pour les jeunes avec valorisation en fin de chantier. Ne substitue pas à un emploi/intervention de prestataire.

Indemnisation : 15 euros/jeune/jour pour un chantier de 1 à 5 jours (3 heures/jour). Comme son nom l'indique, les jeunes reçoivent de l'argent de poche et non un salaire.

Public ciblé : 14-18 ans avec modalités d'inscription souple mais nécessité de contractualiser.

Encadrement : nécessité d'un encadrement technique et pédagogique.

Période : vacances scolaires. Chantier d'une semaine maximum. Chaque jeune ne peut participer qu'à 1 chantier par petites vacances et 2 pour les grandes vacances.

Assurance : l'individuelle accident est obligatoire.

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

Bilan : évaluation écrite auprès du SDJES.

Mme la Maire propose que la commission Vie scolaire, sports et loisirs se réunisse prochainement pour travailler sur ce projet.

DATES A RETENIR :

Commission « Vie scolaire, enfance/jeunesse, sports et loisirs »

✓ Vendredi 16 avril 2021 à 18 heures

Prochain Conseil Municipal :

✓ Vendredi 07/05/2021 à 20h00

Prochain Conseil communautaire :

✓ Jeudi 15/04/2021 à 18h30 - Vote du budget

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à minuit vingt minutes.
Délibéré, les jours et an susdits.

Compte-rendu réalisé avec le support de la Secrétaire de mairie et validé par le Secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire



